



*Document de Partenariat Entreprises  
du Festival & Concours International de Piano de Lyon*

*Présidente-Fondatrice et Directrice artistique : Svetlana EGANIAN  
« Grand Prix International de Piano de Lyon »  
Association Loi 1901*

## **Comment devenir Partenaire du Festival & Concours en tant qu'Entreprise**

En quinze ans, le Concours International de Piano de Lyon a attiré près de 800 compétiteurs de 50 nationalités différentes. Selon l'avis de Gustav Alink, Président de la prestigieuse revue « Alink – Argerich Foundation » qui recense les meilleurs Concours Internationaux de Piano, il se place dans le peloton des 15 concours internationaux les plus prestigieux au monde. C'est une compétition où l'on croise fréquemment des concurrents participant notamment aux concours *Santa Cecilia à Porto*, *Reine Elisabeth* de Bruxelles, *Tchaïkovsky* de Moscou, *Chopin* de Varsovie, entre autres.

L'organisation du concours offre à ses partenaires un cadre approprié leur permettant de valoriser leur image de marque par leur engagement aux côtés d'un événement culturel international de très haute qualité.

De plus, les candidats, leurs accompagnateurs, les membres du jury constituent autant d'ambassadeurs potentiels des entreprises partenaires présentes.

Le public régional, et même plus largement national, vient nombreux assister aux différentes phases de la compétition ainsi qu'aux représentations du Festival données par les éminents musiciens membres du jury.

### **Espace réservé dans un cadre prestigieux**

La soirée de Gala se déroule dans un lieu prestigieux où les invités sont accueillis par nos hôtes et nos hôtesses. Un espace est réservé à nos invités, dont nos mécènes et leurs proches font partie. Ils y sont reçus à l'issue de la Finale avec orchestre et après la remise des prix pour le cocktail. Ils sont rejoints par les artistes et le jury international pour un échange convivial.

**« Révéler les artistes, enrichir la société »**

## **Modalités pour effectuer un don au profit de l'association organisatrice, le GPIPL**

Retourner ce bulletin à l'adresse postale suivante :

**G.P.I.P.L – 29 rue Jules Massenet – 69320 FEYZIN**



	<b>Montant</b>	<b>Avantages offerts</b>
<b>Entreprise Mécène du Concours</b>	<b>500 € et par tranches de 500 €</b>	Emplacement pour 2 personnes pour assister aux épreuves, aux concerts donnés au cours du festival et à la soirée de Gala comprenant : -la Finale -la Remise des Prix -le Vote du public -le Cocktail -Mention du nom de l'Entreprise Mécène dans les documents de communication ( <i>logo à joindre de préférence sous format numérique à l'adresse mail : <a href="mailto:eganian@gpipl.fr">eganian@gpipl.fr</a></i> )



## Avantages offerts pour votre contribution et obligations pour bénéficier du régime du mécénat

### 1 – Visibilité :

Présence visuelle de votre logo d'Entreprise ou de Société sur nos supports de communication : plaquettes, programmes, flyers, affiches, site Internet. La mention du nom de l'Entreprise est reprise oralement sur scène lors de la présentation et des remerciements pour la tenue du Concours.

Le logo du Concours peut être repris à l'interne dans la communication de l'Entreprise, à des fins de valorisation.

### 2 – Invitations :

Des invitations sont offertes aux donateurs, les avantages en sont détaillés ci-dessus. Elles donnent accès à tous les concerts du Festival, y compris le Concert d'Ouverture donné par le Président du jury.

Le catalogue du Festival & Concours est offert.

Pour bénéficier du régime du mécénat, les contreparties accordées à l'entreprise partenaire sont strictement limitées, et il doit exister une disproportion marquée entre les sommes données par l'entreprise et la valorisation des contreparties rendues par l'association « GPIPL ». Pour fixer les engagements réciproques, une convention de mécénat peut être proposée.

### 3 – Avantage fiscal :

En tant qu'Entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu, votre Don permet une réduction d'impôt de 60% de son montant, dans la limite de 5‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires hors taxe. Un reçu fiscal vous est adressé à réception de votre règlement et en tout état de cause avant l'expiration de l'année civile.

## Toutes les coordonnées du Concours

<b>Adresse postale</b> de l'Association	GPIPL 29 rue Jules Massenet 69320 FEYZIN
<b>Adresse</b> du Siège de l'Association	GPIPL 6 rue Germain 69006 LYON
<b>Association organisatrice</b> « Grand Prix International de Piano de Lyon » Association Loi 1901 à but non lucratif W691077674 Siren 538519547 Siret 53851954700011	<a href="http://www.gpipl.fr">http://www.gpipl.fr</a>
<b>Site Internet</b> Concours International de Piano de Lyon	<a href="http://www.pianofestivallyon.com">http://www.pianofestivallyon.com</a>
<b>Présidente</b> Fondatrice et Directrice artistique Svetlana Eganian	<a href="mailto:eganian@gpipl.fr">eganian@gpipl.fr</a> ou +33 (0)6 33 97 34 70
<b>Chargée de communication</b> Jacqueline Chevalier	<a href="mailto:chevalier@gpipl.fr">chevalier@gpipl.fr</a> ou +33 (0)7 45 23 54 54



## Vos coordonnées :

<b>Nom de l'Entreprise</b>			
<b>Nom du Responsable</b>			
<b>Téléphone</b>		<b>E-mail</b>	
<b>Adresse postale</b>			

### Règlement (cocher la case choisie) :

- Par chèque à l'ordre du GPIPL à joindre au bulletin, et à envoyer à :  
G.P.I.P.L. 29 rue Jules Massenet – 69320 Feyzin
- Par virement bancaire sur le compte du GPIPL avec les coordonnées de l'IBAN ci-dessous :  
FR76 1027 8073 1200 0205 8310 119 (BIC) CMCIFR2A

Par carte bancaire (PayPal) uniquement sur le site du Festival & Concours si vous utilisez la rubrique : FAIRE UN DON

<https://gpipl.fr>